

Technicien comptable

Finalité	Le technicien comptable traite les opérations courantes de comptabilité, en respectant la réglementation de la comptabilité publique	
Catégorie et statut	B	Contractuel
Résidence administrative	IFPRA Mont Saint Aignan Groupement d'intérêt public de l'Education Nationale doté d'un budget de 51 millions d'euros	
Missions principales	Au sein d'une agence comptable composée de trois collaborateurs (Agent comptable, Fondé de pouvoir et ce poste de technicien) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenue du compte bancaire T.G. ➤ Prise en charge des dépenses et des recettes ➤ Paiement des dépenses, encaissement des recettes ➤ Relances des créances ➤ Enregistrement d'écritures comptables courantes ➤ Participation au suivi des comptes (lettrage...) ➤ Participation à la tenue de la comptabilité patrimoniale 	
Relations hiérarchiques	Le technicien comptable est placé sous l'autorité hiérarchique de l'agent comptable	
Particularités fonctionnelles	Néant	
Compétences principales	Connaissances	Connaissances de la comptabilité et des principes de la comptabilité publique
	Profil professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthode, rigueur, sens de l'organisation ➤ Aptitudes à s'adapter ➤ Qualités relationnelles, aptitudes à la communication et sens du travail en équipe ➤ Confidentialité
	Compétences opérationnelles	Aisance dans l'utilisation des outils informatiques et logiciels. En particulier Excel, Word et logiciel de comptabilité